

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE-RENDU

de la séance du vendredi 25 Mai 2018

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	13
M. Durand est arrivé après le vote du 2 nd point inscrit à l'ordre du jour	

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAEL Christian, SAVIER Annie, PENTECOTE Jean-Yves,
DUBOIS Jean-Luc, CALBRIX Patricia, MOUGEOLLE Gilles,
DURAND Christiane, ANDRE Michel, LEJAL Fabienne,
THIRIET Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, DURAND
Hervé, ROHRER Patrick, ROBIN Sylvie.

Absents (procurations) :

PERRIN Jean-Claude (MOUGEOLLE Gilles),
THIERY Elisabeth (SAVIER Annie),
DESJARDIN Pascal (PENTECOTE Jean-Yves),
MICLO Katia (ANDRE Michel),
MELINE Nadia (DUBOIS Jean-Luc)

Absent(s) non excusé(s) :

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte 20h50 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Présentation de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2018.

Intercommunalité

- Demande d'adhésion au SMIC des Vosges ;
- Réponse à la demande du Syndicat départemental d'Electricité des Vosges concernant la délégation de la compétence optionnelle « Eclairage public »

Finances locales

- Tarifs de l'accueil périscolaire ;
- Demande de subvention pour l'aménagement d'un plateau multisports

Personnel

- Recrutement de personnel saisonnier

Cession de terrains

- Déclassement de voirie communale au lotissement des prés de l'épine et aliénation de la parcelle correspondante

Divers

- Octroi de la qualité symbolique de citoyen d'honneur à trois habitants

Questions diverses

- Compte-rendu des décisions du Maire
- Etat des demandeurs d'emploi
- Autres

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2018 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté en l'état à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Laurent CAGNIAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/04/01 – Demande d’adhésion au SMIC des Vosges des Communes.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le courrier de Monsieur le Président du SMIC des Vosges,

Monsieur, le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil à se prononcer sur la demande d’adhésion de la Commune d’Etival-Clairefontaine, du Syndicat intercommunal de Jussarupt, Herpelmont et Laveline devant Bruyères ainsi que du Syndicat d’Assainissement Non Collectif.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L’UNANIMITE,

ACCEPTE l’adhésion des collectivités précipitées.

CHARGE Monsieur le Maire de sa notification aux collectivités concernées.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/04/02 – Réponse à la demande du Syndicat départemental d'Electricité des Vosges concernant la délégation de la compétence optionnelle « Eclairage public ».

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le courrier de Monsieur le Président du SMIC des Vosges,

VU les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges ;

VU les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 06/12/2017 ;

VU les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et maintenance, votées par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 31/01/2018 ;

Monsieur, le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur : la délégation au syndicat départemental d'électricité des Vosges de la compétence optionnelle « éclairage public », pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 et des conditions techniques, administratives et financières proposées ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

NE DELEGUE PAS la compétence optionnelle « éclairage public » au syndicat départemental d'électricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 ;

CONSERVE la maîtrise d'ouvrage des investissements et la maintenance du réseau d'éclairage public.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/04/03 – Tarifs de l'accueil périscolaire

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le courrier de Monsieur le Président du SMIC des Vosges,

Monsieur, le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la nécessité de regrouper sur une seule délibération l'ensemble des tarifs applicables à l'accueil périscolaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ADOPTE la tarification ci-après pour l'accueil périscolaire :

	Tarif	
	Réduit	Plein
Garderie demi-heure	0.43 €	0.65 €
Repas tarif Corcieux	3.95 € (mauve)	4.85 (vert)
Repas tarif extérieur	4.85 € (rose)	5.35 € (orange)

CHARGE Monsieur le Maire de la notification de la délibération aux administrations concernées.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/04/04 – Demande de subvention pour l'aménagement d'un plateau multisports.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commune de Corcieux souhaite aménager un plateau multisports qui permettra d'accueillir les associations sportives du territoire de la Communauté d'agglomération de Saint Dié des Vosges ainsi que les élèves de l'école primaire et du collège ;

Considérant que la Commune de Corcieux peut prétendre à des subventions dans le cadre de la réalisation de ce programme, notamment de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil régional Grand Est dans le cadre du pacte pour la ruralité ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la réalisation de ce projet et les demandes de subvention précitées ;

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la DETR ;

SOLLICITE une aide du Conseil régional ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de ces demandes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/04/05 – Recrutement de personnels saisonniers

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi 84-53 précitée,

Considérant que les nécessités du service à savoir :

- Assurer la continuité du service pendant les congés d'été annuels du personnel ;
- Répondre aux besoins accrus durant la période estivale d'entretien des espaces verts ;

Justifient la création de 2 postes à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35 Heures ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE de créer 2 emplois à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, soit 2 postes d'adjoints techniques de 2° classe qui seront pourvus pour une durée de huit semaines au plus, avec effet du 2 Juillet 2018 jusqu'au 24 Août 2018 ;

FIXE AINSI QU'IL SUIT,

- La durée hebdomadaire de service du poste, soit 35 heures,
- La nature des fonctions : Entretien des espaces verts, Entretien des équipements et du matériel, Nettoyage des lieux publics, Réalisation de travaux divers,
- Le niveau de recrutement : sans condition particulière,
- Le niveau de rémunération : 1^{er} échelon de la grille des adjoints techniques :
 - o Indice Brut : 347
 - o Indice Majoré : 325

DIT que les crédits correspondants sont rattachés au chapitre 64 - Frais de Personnel - du budget de l'exercice en cours,

DONNE pouvoir au Maire notamment pour signer les contrats à intervenir.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Dél 2018/04/06 – Déclassement de voirie communale au lotissement des prés de l'épine et aliénation de la parcelle correspondante

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le courrier de Monsieur Virgile PERRIN demeurant 26 Rue de la Gare qui souhaite acquérir une parcelle de terrain aux Prés de l'Épine,

Monsieur le Maire rappelle que la portion de voirie concernée appartenant au Domaine Public de la commune, il convient de procéder au déclassement, avant aliénation, il rappelle qu'au vu de l'Art. 9 de la Loi n°2005-809 du 20 juillet 2005, l'opération envisagée n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou circulation, la délibération de déclassement est dispensée d'enquête publique. Le prix de cession proposé s'élève à la somme de 5,00 € le m². Le document d'arpentage et le plan de division et de bornage, est en cours de réalisation.

Monsieur le Maire propose au conseil de déclasser la portion de voie ci-dessus exposée classée en Zone UB au PLU, en vue de son aliénation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et par 12 voix **POUR** et 2 **ABSTENTIONS**

DECIDE de déclasser la portion de voirie suivante :

- Parcelle section A n° 1437, d'une contenance cadastrale de 158 m²

DONNE son accord de principe en faveur de cette cession au profit de M. Virgile PERRIN

PRECISE ci-après les conditions :

- Cadastre : issu du domaine public – n° de parcelle et surface à venir suivant document d'arpentage et de division et de bornage
- Prix de cession : 5,00 € le m²
- Acquéreur : M. Virgile PERRIN - 26 rue de la Gare – 88430 - CORCIEUX
- Les frais d'acte et autres droits sont à la charge de l'acquéreur
- L'acquéreur fera son affaire de toutes servitudes apparentes ou cachées, connues ou inconnues, et quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'exister sur le terrain cédé
- Destination : le terrain cédé est destiné exclusivement à la desserte de la parcelle appartenant à Monsieur Virgile PERRIN cadastrée section A n°1437 (modalités et conditions de la vente à préciser).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces contractuelles relatives à cette vente à l'étude de Maître POIROT, Notaire à CORCIEUX.

DIT que le produit de cette vente sera recouvert sur le budget de la commune – article 7015 – vente de terrains.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Informations diverses :

Etat des demandeurs d'emploi

Population	Nombre de demandeurs
Hommes	52
Femmes	52
Total	104
	<i>Dont</i>
Indemnisables	78
Non-indemnisables	26

Informations diverses au Conseil

- Préemption :

Propriétaire	Acquéreur	Type	Section	N° cadastre	Surface (m²)	Adresse	Prix (€)	Préemption
Communauté d'agglomération	Cars FERRY	Bâti sur terrain propre	A	2238	7751	Grand Pré	732 632,29 €	Non
Cars FERRY	CMCIC	Bâti sur terrain propre	A	2238	7751	Grand Pré	793 200,00 €	Non
SCI Fermettes de l'Ormeau	M. LEDUC David Mme BOTERDAEL Sandrine	Bâti sur terrain propre	C	1119	6891	7 Rue de l'Ormeau	149 000€	Non
BESDEL Patrick et Antoinette	M. ANTOINE Maurice	Bâti sur terrain propre	B	1362	728	4 Rue de Providence	110 000€ + frais notariés	Non
GERARD LOISIRS	M. et Mme RUIZ Rafael	Non bâti	D	470 à 475	6672	Aux Creux	30 000€	Non

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

RODRIGUES ANTUNES Luis	M. COMMOT Mickaël et Mme MATHIEU Cécile	Bâti sur terrain propre	C	405- 406- 410- 1037	5797	24 Route du Chenel et Thilles Dauphins	88 000€ + frais notariés	Non
---------------------------	---	-------------------------------	---	------------------------------	------	---	--------------------------------	-----

- Compte rendu des décisions du Maire :

Signature avec la société signaux Girod d'un marché d'un montant de 27 863.53 € HT dans le cadre de la mise en place de la nouvelle signalétique communale.

Signature du marché pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne perception :

LOT 1	DEMOLITION PLATRERIE PEINTURE	PRO CD	15 808.70 € HT
LOT 2	FAIENCE SOL SOUPLE	SOLVOSGES	5 498.20 € HT
LOT 3	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	MOUGEOLLE	18 243.53 € HT
LOT 4	PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION	VERDIER	9 669.00 € HT
LOT 5	ELECTRICITE	GERARD Daniel	14 311.09 € HT

Divers :

Présentation du programme prévisionnel du centenaire par Mme Annie SAVIER.

Point sur les travaux en cours par M. Jean-Yves PENTECOTE.

Proposition d'inscription des Conseillers à la visite de la fromagerie Marcillat le 7 juin 2018.

Le Secrétaire de séance,
Laurent CAGNIAT

Le Maire
Christian CAËL